

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
Mobilisation générale !
Jeu de plateau

ENTRE

Le Département du Lot
Représenté par le président du Département, M. Serge Rigal
Avenue de l'Europe - Regourd - BP 291
46005 CAHORS Cedex 9
Agissant en vertu d'une délibération de la commission permanente en date du 22 septembre 2025

ci-après dénommé « le prêteur »

ET

Représenté par _____
Adresse _____
Code postal – ville _____

Contact : _____
Tél : _____
Mail : _____

Ci-après dénommé « l'emprunteur »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1^{er} : Objet

Le prêteur met à la disposition de l'emprunteur, à titre gratuit, le jeu *Mobilisation générale !*, dont le descriptif avec valeur d'assurance est joint.

ARTICLE 2 : Durée de mise à disposition

L'outil de médiation est mis à la disposition de l'emprunteur pour la période du _____
Si l'emprunteur ne peut accueillir l'outil de médiation aux dates prévues, il devra en informer le plus tôt possible le prêteur.

ARTICLE 3 : Conditions d'utilisation

L'emprunteur s'engage à :

- présenter l'outil de médiation dans un local clos et couvert, sous la surveillance du personnel nécessaire ;
- veiller à sa bonne utilisation conformément aux préconisations communiquées par le prêteur ;
- signaler immédiatement aux Archives départementales (05 65 53 49 00) toute détérioration physique de l'outil d'animation ou manque constaté ;

- restituer en l'état l'outil d'animation en ayant vérifié au préalable son contenu.

ARTICLE 4 : Assurances

L'emprunteur s'engage à assurer le matériel mis à disposition par les Archives départementales auprès de sa compagnie d'assurance lors du transport, s'il le réalise, ou du stationnement.

ARTICLE 5 : Vol, perte, détérioration du support d'animation

En cas de perte, vol ou dégradation de l'outil d'animation mis à disposition, une estimation du coût de remise en état sera réalisée par le prêteur et communiquée à l'emprunteur au titre de son dédommagement.

ARTICLE 6 : Communication

L'emprunteur s'engage à apposer le logo du Département du Lot dans tous les documents de communication liés à l'outil de médiation et à y mentionner qu'il a fait l'objet d'un prêt gracieux des Archives départementales du Lot.

ARTICLE 7 : Conditions de révision et de résiliation

La présente convention peut être prolongée sur la base d'un accord partagé entre les parties.

Elle peut faire l'objet d'une résiliation par chacune des parties sous réserve d'un préavis de 1 mois avec notification par courrier. Le non-respect des engagements pris au titre de la présente convention est un motif de dénonciation de la convention.

ARTICLE 8 : Entrée en vigueur

La présente convention entrera en vigueur à compter de sa signature par l'ensemble des parties.

ARTICLE 9 : Litige

Le tribunal compétent pour trancher les litiges engendrés par la présente convention est le Tribunal administratif de Toulouse - 68 rue Raymond IV - B.P. 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7.

A Cahors, le _____

Pour le président du Département et par
délégation, la directrice des Archives
départementales,

Christine Martinez

A _____, le _____

Le représentant de
l'emprunteur,

Prénom Nom

ANNEXE

Mobilisation générale !

Jeu de plateau

► Modalités pratiques

Le prêt d'un exemplaire du jeu comprend :

- 1 boîte
- 1 règle du jeu
- 1 plateau de jeu
- 1 sablier de 30 secondes
- 1 dé à 10 faces
- 4 pions de couleurs différentes
- 10 jetons rouges
- 2 cartes LEGENDE
- 82 cartes QUESTION numérotées
- 21 fac-similés de documents d'archives
- 55 cartes BIOGRAPHIE

► Valeur d'assurance

190€ TTC par unité

► Préconisations

L'emprunteur est tenu de veiller sur le matériel qui lui est confié.

En cela il s'engage à :

- promouvoir une manipulation précautionneuse des éléments de jeu auprès des usagers (cartes et plateau cartonnés),
- contrôler l'intégrité du contenu de chaque boîte (pions, dé, éléments de jeu, etc.) lors de la récupération et avant leur restitution,
- signaler toute dégradation ou perte au prêteur.

► Communication & Médiation

Sont disponibles sur demande :

- un kit communication comprenant des visuels du jeu, des éléments de langage permettant de présenter son fonctionnement,
- un kit médiation composé des numérisations des documents d'archives utilisés et reproduits pour les besoins du jeu.